

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2017-122

**RÉNOVATION URBAINE
DES QUARTIERS LÉPERVANICHE,
VERGÈS ET VOIE TRIOMPHALE**

**APPROBATION
DU COMPTE RENDU ANNUEL
À LA COLLECTIVITÉ CRAC 2016**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 30 octobre 2017 et affichée
le 31 octobre 2017.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 27 NOV 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi sept
novembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni
à la Mairie, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer,
conseillère municipale.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme
Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye
5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint,
Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick
Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot
9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint,
M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor,
M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue,
M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona,
Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux,
Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-
Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, M. Hary Auber
Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot,
M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick
Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Brigitte Laurestant (par
M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Mounien
(par Mme Catherine Gossard), Mme Karine Infante
(par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe),
Mme Mikaëla Latra (par M. Sergio Erapa
11^{ème} adjoint), Mme Mémouna Patel (par M. Henry
Hippolyte).

Arrivé (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : M le Maire (17h52 à
18h05).

Absent (s): M. Patrice Payet.

.....
.....

Affaire n°2017-

RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS LÉPERVANCHE, VERGÈS ET VOIE TRIOMPHALE

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° 2011-018 du 24 février 2011 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la désignation du concessionnaire, le traité de concession d'aménagement et le montant de la participation communale,

Vu le traité de concession signé le 17 mai 2011 entre la Ville et la SHLMR et reçu en Préfecture le 19 mai suivant,

Vu la délibération n° 2011-114 du 25 août 2011 approuvant la convention d'avance de trésorerie à la concession d'aménagement,

Vu la délibération n° 2013-018 du 28 février 2013 du Conseil municipal approuvant l'avenant n°1 au traité de concession,

Vu l'avenant n° 1 au traité de concession signé le 02 mai 2013 et reçu en Préfecture le 22 mai suivant,

Vu l'avenant n° 2 au traité de concession signé le 05 avril 2016 et reçu en Préfecture le 14 avril suivant,

Vu la délibération n° 2017-068 du 06 juin 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » du 25 octobre 2017,

Vu le rapport présenté en séance le 7 novembre 2017 relatif à l'approbation du CRAC 2016 concernant la rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale,

M. le Maire nomme Mme Lacpatia, Présidente de la séance et quitte la salle (17h52).

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot)

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le CRAC 2016 de la concession d'aménagement du projet de rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale et notamment les points suivants :

- les charges et les produits de l'année 2016,
- les objectifs et le budget prévisionnel 2017,
- le bilan financier global actualisé soit 18 587 053 € HT,
- La participation communale actualisée soit 4 792 524 € HT.

Article 2 : d'approuver l'avenant n°3 qui proroge la concession jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous documents relatifs à ce projet.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**




Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 27/11/2017

Reçu en préfecture le 27/11/2017

Affiché le 27/11/2017 

ID : 974-219740073-20171107-DL_171107_122-DE